



Devenez mécène de la solidarité avec le PLIE !



Le PLIE : Plan Local pour
l'Insertion et l'Emploi est un
dispositif d'accompagnement
au retour à l'emploi



métropole
ROUENNORMANDIE

Le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) est un dispositif d'accompagnement de demandeur.se.s d'emploi porté par la Métropole Rouen Normandie.

Son rôle est de proposer à ces adhérent.e.s une reconnexion avec l'entreprise qui peut prendre différentes formes. L'engagement demandé aux entreprises est essentiellement du temps à la mise à disposition de personnel.

Quels apports pour toutes les parties ?

Le PLIE souhaite valoriser l'engagement de ses entreprises partenaires en leur permettant de bénéficier du dispositif du mécénat, pour valoriser le temps mis à disposition.

Pour **les entreprises partenaires**, c'est une occasion de valoriser l'apport de compétences au bénéfice de l'insertion professionnelle et de permettre aux salarié.e.s mobilisé.e.s de développer de nouvelles compétences à travers ces missions. Il s'agit également de bénéficier du dispositif de défiscalisation lié au mécénat.

Les adhérent.e.s du PLIE pourront bénéficier d'une relation directe avec l'entreprise et ses salariés.



Objectifs opérationnels pour les adhérent.e.s du PLIE

- découvrir les métiers,
- appréhender l'environnement de l'entreprise,
- connaître les attendus en termes de recrutement (entretien, compétences, ...).

Modalité

Convention de mécénat avec l'entreprise pour 1 an avec un engagement sur un nombre d'heures et d'actions identifiées.

Différentes façons d'impliquer votre entreprise et ses salarié.e.s

1 Aide à la stratégie et aux techniques de recherche d'emploi

Durée : 3h

Dans le cadre d'un atelier collectif, intervention d'un responsable RH pour présenter les attendus en matière de recrutement, en lien avec le secteur d'activité de l'entreprise.

2 Simulation d'entretien de recrutement

Durée : 1h

Recevoir un.e adhérent.e dans le cadre d'un entretien individuel de simulation de recrutement et évaluer sa prestation à l'aide d'une grille de critères.



3 Devenir Parrain/Marraine

1 rendez-vous par mois pendant 6 mois

Il/elle :

- accompagne et conseille l'adhérent.e dans sa démarche de recherche d'emploi,
- prend connaissance du plan d'action de l'adhérent.e et suit sa réalisation,
- s'engage à être disponible

Le/la filleul.e :

- doit adhérer et être motivé.e par la démarche du parrainage,
- s'engage à être disponible.

4 Découverte de l'entreprise et de ses métiers (action métier)

Durée : 3h

- présentation et visite de l'entreprise,
- interview de quelques salarié.e.s, qui seront restituées par les adhérent.e.s en vue d'une diffusion sur le site du PLIE (vidéo, article, photo, interview sonore).

5 Bilan intermédiaire et final puis restitution avec l'équipe du PLIE

Durée : 3h

Participer à une réunion d'évaluation de l'engagement de l'entreprise et de son impact sur les adhérent.e.s du PLIE et sur les salarié.e.s impliqué.e.s.

Valoriser le don de temps : c'est du mécénat !

Le mécénat est régi par la loi de 2003 dite "Aillagon" qui propose une fiscalité attractive pour les entreprises.

Le mécénat est un dispositif qui permet de valoriser les apports en nature et/ou de compétence des entreprises pour des causes d'intérêt général et/ou de solidarité. Les actions du PLIE entrent dans ce dispositif.

Un cadre fiscal avantageux

Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% sur le montant de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire ou d'un plafond de 10 000 €, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq années suivantes.

Concrètement :

Pour le mécénat de compétences, on valorise le nombre d'heures mises à disposition (au coût horaire chargé). Il est indispensable de réaliser un suivi précis des heures durant l'année afin de pouvoir réaliser un Cerfa.

Exemple :

| Pochette de 50h | |
|------------------------|---------------|
| Valorisation | 2000 € |
| Défiscalisation | 1200 € |
| Coût réel | 800 € |

Cela peut permettre d'assurer dans l'année :

| | |
|--|------------|
| 3 parrainages | 27h |
| 2 visites d'entreprise | 6h |
| 2 ateliers collectifs pour présenter les attendus de l'entreprise | 6h |
| 8 simulations d'entretiens | 8h |
| 1 réunion bilan | 3h |

Les Chargées Relations Entreprises PLIE

Hélène CARRÉ ▪ helene.carre@metropole-rouen-normandie.fr ▪ **06 30 27 32 82**

Coline THOREL ▪ coline.thorel@metropole-rouen-normandie.fr ▪ **06 01 40 20 88**

Mécénat

Juliette DÉMARES ▪ juliette.demares@metropole-rouen-normandie.fr ▪ **06 64 74 15 72**

www.pliedelametropole.fr



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et inclusion» 2014-2020